

**Treizième Conférence  
des Ministres de L'Intérieur  
des Pays de la Méditerranée Occidentale  
(CIMO - XIII)**

**Nouakchott, 21- 22 mai 2008**

**DECLARATION**

Les 21 et 22 mai 2008, s'est tenue à Nouakchott, la Treizième Conférence des Ministres de l'Intérieur des Pays de la Méditerranée Occidentale (CIMO), sous la présidence de Monsieur **Mohamed Yehdih OULD MOCTAR HASSEN**, Ministre de l'Intérieur de la République Islamique de Mauritanie, avec la participation de leurs excellences :

- **M. NOUREDDINE YAZID ZERHOUNI**, Ministre d'Etat, Ministre de l'Intérieur et des Collectivités Locales de la République Algérienne Démocratique et Populaire ;
- **M. Alfredo PÉREZ RUBALCABA**, Ministre de l'Intérieur du Royaume d'Espagne ;
- **Madame Michèle ALLIOT-MARIE**, Ministre de l'Intérieur, de l'Outre-Mer et des Collectivités Territoriales de la République Française;
- **M. Nitto Francesco PALMA**, Sous-secrétaire d'Etat de la République Italienne ;
- **M. ABDEL ATTI IBRAHIM EL OUBEIDI**, Secrétaire des Affaires Européennes au sein du Comité Général Populaire pour la communication étrangères et la coopération internationale de la Grande Jamahiriya Arabe Libyenne Populaire et Socialiste ;
- **M. Carmelo Mifsud BONNICI**, Ministre de l'Intérieur et de la Justice de la République de Malte;
- **M. CHAKIB BENMOUSSA**, Ministre de l'Intérieur du Royaume du Maroc ;
- **M. José MAGALHAES**, Ministre délégué de l'Administration Interne de la République Portugaise ;
- **M. MONGI CHOUCANE**, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'Intérieur et du Développement Local, chargé des Affaires Régionales et des Collectivités Locales, de la République Tunisienne.

Réunis pour la première fois en Mauritanie, les Ministres de l'Intérieur se félicitent des avancées réalisées par ce pays, dans le domaine de la démocratie et de l'Etat de droit.

Les Ministres se sont également félicités des progrès accomplis depuis la Conférence de Nice, et se sont engagés à approfondir et consolider ces progrès.

Tenant à tirer partie des opportunités de coopération entre les pays de la CIMO, les Ministres sont déterminés à apporter des réponses globales, concertées et solidaires aux défis communs.

Ayant à l'esprit la persistance de la menace terroriste, désormais mondialisée, l'ampleur des trafics illicites et la croissance des mouvements migratoires illégaux ;

Réitérant la volonté de faire de ce forum un espace de réflexion commune, de concertation, de proposition d'actions et d'échanges ouvert et mutuellement fructueux ;

Appuyant toutes les initiatives utiles en faveur de la sécurité et du développement pour la région de la méditerranée occidentale

Les pays membres de la CIMO entendent conjuguer leurs efforts et intensifier leur coopération autour des préoccupations suivantes :

## **1. Lutte contre le terrorisme.**

Le terrorisme constitue un grave danger pour les vies humaines, partout dans le monde, et une menace pour la démocratie, la stabilité et le développement économique et social de tous les pays de la CIMO.

Face à la persistance d'actes terroristes dans les pays de la CIMO, et bien au-delà, les Ministres entendent hâter le processus d'élaboration d'une stratégie commune de lutte contre le terrorisme.

Partant d'une analyse approfondie de la menace terroriste et de sa mutation (nature, causes, spécificités locales, réseaux régionaux et connexions internationales), cette stratégie devra apporter des réponses efficaces, et prévoir des mesures de coopération et de lutte pratiques et concrètes. Cette stratégie commune fera l'objet d'évaluations périodiques par la CIMO.

Les Ministres s'engagent à inscrire leur action dans le cadre d'une coopération active et dynamique, conformément aux Conventions internationales auxquelles les pays de la Méditerranée Occidentale sont Parties, ainsi qu'aux résolutions pertinentes des Nations Unies.

Dans cette perspective, les Ministres décident de :

- élaborer une stratégie commune de lutte contre le terrorisme ;
- renforcer et de rendre plus opérationnelle la coopération entre les services, en charge de la lutte antiterroriste, par l'échange d'informations en rapport avec des activités terroristes ;
- refuser tout refuge aux auteurs et commanditaires d'actes terroristes ;
- coordonner les efforts en matière de communication pour lutter contre la propagation du terrorisme et la cybercriminalité en tant que vecteur.

## **2. Lutte contre le crime organisé.**

La montée en puissance des trafics illicites à partir desquels sont financées diverses formes de criminalité, dont le terrorisme, a placé les pays de la CIMO devant une menace complexe et réelle.

Les pays membres de la CIMO, réaffirment leur volonté de renforcer leur coopération dans le domaine de la lutte contre le blanchiment d'argent, le trafic des stupéfiants, notamment la cocaïne et celui des substances psychotropes. Ils sont conscients de l'urgente nécessité d'y répondre.

A cet effet, les Ministres sont convenus de coordonner l'action de leurs services compétents, et d'examiner la possibilité d'étudier leur mise en réseau, pour renforcer les capacités techniques, professionnelles et opérationnelles de ces services.

Les pays examineront avec intérêt des projets concrets concourant à la sécurité de l'espace maritime de la méditerranée occidentale incluant notamment un projet pilote de création d'un centre de lutte contre le narcotrafic en méditerranée occidentale et d'étudier les possibilités de mise en réseau des responsables de la sûreté portuaire des pays de la CIMO.

### **3. Circulation des personnes et lutte contre les migrations illégales**

Les Ministres soulignent l'importance des échanges humains et des flux migratoires réguliers entre les deux rives de la Méditerranée Occidentale.

Ils rappellent la nécessité d'appréhender la question selon une approche partagée, intégrée et équilibrée, fondée sur la coopération solidaire et le développement dans les pays et les régions d'origine et/ou de transit, ainsi que la coopération entre les services compétents de l'ensemble des pays partenaires en matière de lutte contre les migrations illégales et le trafic des migrants.

Rappelant les acquis enregistrés lors des conférences sur les migrations, les Ministres s'engagent à faciliter, dans la mesure du possible, la libre circulation des personnes dans le cadre légal dans les pays de la Méditerranée Occidentale et à encourager la conclusion d'accords de gestion et de régulation des flux migratoires.

Dans cet esprit, les Ministres décident de :

- Initier une étude, à l'échelle des pays membres, sur les processus de migrations (aspects économiques et socioculturels, spécificités régionales). Cette étude pourrait être complétée par des analyses spécifiques des communautés des pays du Sud installées dans les pays du Nord, ainsi que l'impact du chômage des jeunes dans les processus de migration ;
- Soutenir les efforts de développement et encourager l'investissement étranger direct dans les pays du Sud, afin de réduire les flux migratoires en amont ;
- Contribuer, autant que possible, à la réduction progressive de la pression migratoire, par une meilleure utilisation des instruments existants d'émigration régulière, compte dûment tenu des capacités d'accueil des Etats de destination ;
- Renforcer, au niveau des pays de transit, le système de contrôle des frontières et les actions de lutte contre les réseaux de trafic des migrants, contre la fraude documentaire (par la saisie des produits financiers des trafiquants) et, plus généralement dans le domaine du renseignement opérationnel;
- Rechercher des solutions équilibrées, prenant en compte la nécessité de soutenir de manière concrète, l'effort de

prévention et de lutte consenti par les pays de la rive Sud de la Méditerranée, pour juguler les flux migratoires illégaux ;

- Apporter une assistance adéquate en équipements et en moyens logistiques et techniques, aux unités en charge de la surveillance des frontières et de la lutte contre l'émigration clandestine, dans les pays du Sud, afin de permettre le renforcement de leurs capacités ;
- Mettre en œuvre les décisions et recommandations prises lors des différentes conférences sur les migrations pour ce qui concerne les questions liées au phénomène des migrations clandestines.

#### **4. Protection Civile**

Les Ministres renouvellent leur compassion et leur sympathie aux victimes des catastrophes naturelles survenues notamment dans les Etats de la CIMO.

Face à l'ampleur et aux conséquences dévastatrices des catastrophes naturelles, les Ministres s'engagent à mettre en œuvre une coopération soutenue dans ce domaine, et à favoriser l'échange de leurs expériences.

A ce titre, ils ont convenu de :

- Promouvoir le dialogue et les échanges d'expériences ;
- Améliorer les mécanismes de protection et réponse, en cas de catastrophes naturelles ou d'origine humaine, de crises ou d'attentats terroristes, afin de prendre les mesures appropriées, et apporter une aide immédiate ;
- Organiser des exercices conjoints, en vue d'harmoniser les méthodes de prévention, d'intervention et les modalités pratiques d'application ;
- Mettre en place un système d'assistance mutuelle d'intervention rapide et d'organisation de secours, en cas de situations d'urgence ;
- Mettre en place un système de gestion de crise et de mutualisation de moyens notamment en cas de catastrophes naturelles ou d'origine humaine.

A cet effet, Ils ont pris acte avec intérêt de la proposition française de création d'un « Collège de protection civile pour la Méditerranée occidentale » qui aura pour mission de contribuer à la réalisation des objectifs ci-dessus et de promouvoir des formations communes.

## **5. Coopération dans le domaine des collectivités locales**

Convaincus que la coopération décentralisée constitue un instrument important dans l'enrichissement des échanges humains et un cadre approprié pour le renforcement du développement économique et social au profit des populations locales, les Ministres de l'Intérieur ont convenu – dans le respect des législations et procédures nationales – de favoriser une coopération directe entre les collectivités locales des pays partenaires dans tous les domaines d'intérêt, dont ceux afférant à des actions de formation liées notamment à la gestion urbaine, la modernisation et l'amélioration de la qualité du service, ainsi que l'échange d'information, d'expériences, du savoir faire et d'expertise.

## **6. Bilan de la Présidence française**

Les Ministres se sont félicités des résultats fructueux obtenus au cours de la présidence française, notamment dans le domaine de la coopération entre les services chargés de la lutte contre le terrorisme, de la protection civile, et de la lutte anti-drogue.

## **7. Suivi et évaluation de la Conférence**

- Convaincus de l'importance de la contribution de la CIMO au dialogue entre le nord et le sud de la Méditerranée, les Ministres ont convenu de charger le groupe de suivi de :
  - Etablir un bilan et une évaluation de l'action de la CIMO, incluant notamment des propositions pour la réforme des méthodes de travail de la CIMO.
  - Identifier les meilleurs voies et moyens permettant une mise en œuvre efficiente et opérationnelle de l'ensemble des recommandations ainsi formulées et d'élaborer un programme de coopération sous la présidence mauritanienne. Une réunion du groupe de suivi se tiendra, à cet effet, à Nouakchott en septembre 2008.

Les Ministres ont appelé l'ensemble des pays partenaires à contribuer utilement à la mise en œuvre des axes et actions de coopération.

Les Ministres expriment leurs remerciements et leur haute considération à Son Excellence M. **Sidi Mohamed OULD CHEIKH ABDELLAHI**, Président de la République Islamique de Mauritanie, ainsi qu'au Gouvernement et au peuple mauritaniens, pour la qualité de l'accueil et l'hospitalité chaleureuse.

Les Ministres ont accepté avec plaisir l'invitation de leur homologue, Monsieur \_\_\_\_\_,

\_\_\_\_\_

d'organiser les travaux de la XIV<sup>ème</sup> Conférence des Ministres de l'Intérieur de la Méditerranée Occidentale (CIMO-XIV), dans son pays.

Ils confient à la présidence mauritanienne, le soin d'assurer le suivi des conclusions et recommandations de la Conférence.

Les Ministres remercient Monsieur **Mohamed Yehdih OULD MOCTAR HASSEN**, Ministre de l'Intérieur de la République Islamique de Mauritanie, et le félicitent pour la bonne organisation des travaux.

Fait à Nouakchott, le 22 mai 2008

**Les Ministres**